

Compte-rendu du CSAL du lundi 18/11/2024

1) Approbation du PV du CSAL du 11/04/2024 :

Le procès verbal a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales

2) Fin de certification des comptes européens : conséquences RH et sur les emplois :

La DGFIP exerce, dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens, une mission de certification, soit un contrôle de second niveau, ainsi qu'une fonction comptable consistant à réaliser les appels de fonds auprès de la Commission européenne et la tenue de comptes annuels clôturant chaque exercice.

A l'occasion de la programmation 2021-2027, l'Union européenne a décidé, dans un souci de simplification, de supprimer la mission de certification.

A la DRFIP de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, la mission a pris fin au printemps 2024.

Pour la DRFIP, la mission était assurée par une Inspectrice.

La fin de la mission de certification est assimilée à une réorganisation de service entrant dans le champ des restructurations aussi cette inspectrice a participé au mouvement de mutation local et a changé d'affectation au 1^{er} septembre 2024.

Par anticipation, elle a bénéficié d'un tuilage dès le printemps.

La reprise des emplois dans les directions concernées par la fin de la mission s'effectuera de manière fléchée dans le cadre d'un exercice emplois.

3) Réforme de structure : changement de commune d'implantation de la trésorerie du SDEA Alsace Moselle :

Dans le cadre de la rationalisation des espaces de travail et du respect des nouvelles normes d'occupation, la trésorerie du SDEA va déménager dans le bâtiment « 35 avenue Vosges » de Strasbourg la première quinzaine de juin 2025.

Elle sera réinstallée au 3^{ème} étage du site Strasbourg-Vosges. Cette opération sera conduite pendant la première quinzaine du mois de juin 2025. Les équipes occuperont l'ancien logement du concierge et deux grands bureaux actuellement occupés par la DIRCOFI EST. L'ancien logement du concierge est en cours de reconversion en espaces de bureau qui pourront accueillir 14 postes de travail.

Les deux bureaux actuellement occupés par la DIRCOFI EST permettent d'accueillir 9 postes de travail.

Les effectifs concernés par le déménagement de la trésorerie du SDEA sont de 17 (11B, 3C, 2A et 1A+)

Le transfert d'une trésorerie dans une autre commune s'analyse comme une restructuration au sens de l'arrêté du 17 mai 2019.

Par ailleurs, dans la mesure où la distance entre Schiltigheim et Strasbourg est inférieure à 10 km, l'article 1-1° de l'arrêté interministériel du 26 février 2019 prévoit un montant de Prime de Restructuration de Service de 1 250 € **si la distance entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale a augmenté.**

Pour les agents de la trésorerie, en dehors de la configuration des lieux, il ne devrait pas y avoir de changements majeurs en termes de fréquentation ou de contenu d'information.

En matière d'accueil téléphonique, ils bénéficieront de la TOIP comme actuellement et devraient conserver le même numéro de téléphone.

La CFTC sera attentive au suivi de cette réinstallation dans l'intérêt de tous les agents

4) Information sur la campagne de recrutement des apprentis et d'agents contractuels pour 2024 :

Concernant les apprentis : La campagne d'accueil des apprentis a commencé le 5 avril 2024 par un recensement auprès des responsables de service de leur volonté d'accueillir un apprenti.

La DRFiP a demandé, auprès de la Délégation Est et COM, à disposer d'une potentialité de recrutement de 15 apprentis sur un total de 48 au niveau interrégional. Compte tenu des difficultés de recrutement, cette potentialité a ensuite été portée à 12.

Le service de la formation et des concours a réceptionné 45 candidatures aux offres déposées sur la Place de l'apprentissage et des stages dont 12 avec un profil Comptabilité/Gestion, 4 avec un profil RH, 4 avec un profil juridique, 6 avec un profil d'économiste et 8 candidatures avec un profil métiers de l'accueil.

Les jurys de sélection, associant les responsables d'unité et la responsable de la formation professionnelle se sont tenus au mois de juin 2024 et se sont poursuivis jusqu'en octobre 2024 ce qui permis un dernier recrutement pour la MRCDP.

Le recrutement a été finalisé pour 12 apprentis avec des profils variés et des durées d'engagement différente.

Les apprentis perçoivent une rémunération qui varie selon leur âge et la progression dans leur cycle de formation. En première année, la rémunération mensuelle s'élève entre 477,07€ bruts pour le plus jeune et 1 766,92 € bruts pour les plus âgés.

Pour les contractuels : La campagne de recrutement des contractuels a démarré le 22 février 2024.

Dans le cadre de la 1° vague, la DRFiP a eu l'autorisation de recruter 2 B pour le Centre De Contact.

Dans le cadre de la 2° vague 2024, la DRFiP a eu la possibilité de recruter 10 contractuels de catégorie C administratifs.

Par ailleurs, la DRFiP a obtenu l'autorisation de recruter 4 B et 2 C spécifiquement pour l'extension du CGF.

Des contractuels C administratifs ont ainsi été recrutés à la DOE, au SIP de Strasbourg (3), au SIP Wissembourg, à la trésorerie Amendes (2), à la trésorerie des HUS, au CGF et au SDIF et 4 postes ont été pourvus par détachement : au SIP de STRASBOURG, au SIP de WISSEMBOURG et à la DOE (2)

Les offres ont été publiées sur la plateforme Passerelles et sur le site France Travail, puis reprises sur « choisir le service public » et « rejoindre les finances publiques ».

Depuis le début de l'année, la DRFiP a réceptionné 241 candidatures.

Après une pré-sélection des dossiers, des entretiens ont été organisés par un représentant de la Division RH et le responsable de l'unité concernée. Dans le cadre d'une 3^e vague 2024, une nouvelle campagne de recrutement s'est ouverte en octobre pour embaucher 1 B et 3 C administratifs.

Parallèlement, la DRFiP a eu l'autorisation de recruter deux agents C techniques au titre des recrutements sans concours.

Pour la CFTC, ce mode de recrutement doit rester dérogatoire. Les agents recrutés ne doivent pas constituer une main d'oeuvre bon marché et peu formée. L'accompagnement reste primordial.

A travail égal, salaire égal !

Pour cela, la CFTC revendique pour chaque contractuel de la DGFIP, la mise en oeuvre immédiate de dispositions permettant l'accès à minima au même niveau indemnitaire relatif à la mission que le titulaire sous statut, exerçant cette même mission.

5) Bilan de la campagne IR 2024 et présentation de la campagne des avis d'imposition 2024 :

La campagne déclarative 2024 a débuté le 11 avril 2024 avec l'ouverture du service de déclaration en ligne et s'est achevée le 6 juin pour les contribuables domiciliés dans le Bas-Rhin déclarant en ligne. La date limite de dépôt des déclarations « papier » était fixée au 21 mai.

Placée sous le signe de la continuité avec un nombre limité de nouveautés législatives et applicatives, la campagne a été notamment l'occasion de fiabiliser la mise à jour de l'occupation des locaux par une modification des parcours déclaratifs, de moderniser les liens entre les applicatifs (GestPART, GestODL, GMBI, ILIAD) et de renforcer la lutte contre la fraude déclarative.

La campagne 2024 est notamment, en matière d'IR-PS, l'occasion de rappeler la nécessaire mise à jour en temps réel de la situation familiale et de collecter les coordonnées bancaires. Le renforcement de la lutte contre la fraude et la sécurisation de l'accès aux espaces numériques sécurisés unifiés demeurent par ailleurs des missions prioritaires.

Elle a été marquée par un enrichissement des services en ligne, avec notamment la possibilité de déclarer ses revenus via l'application « impots.gouv » sur smartphone, ainsi que de nombreuses améliorations applicatives décrites dans les annexes de cette note.

Cette année, le nombre de déclarants en ligne s'élève à pour un total de 467 246 déclarations en ligne en augmentation par rapport à l'an dernier (455 358).

Le nombre de foyers fiscaux est de 669 831 (658 987 en 2023).

Le nombre de déclarations « papier » s'est élevé à 81 142, en baisse par rapport à l'an dernier (86 732).

À noter cette année l'augmentation du nombre de déclarations nécessitant un retraitement par les services : 32 386 déclarations concernées contre 30 108 l'an dernier.

Votre section locale CFTC 67 reste à votre écoute, que ce soit pour vous apporter des réponses ou pour faire remonter les éventuelles problématiques que vous pouvez rencontrer dans vos services

